



**RFI GUIDE  
POUR MISE EN  
ŒUVRE  
INSTITUTIONNELLE**

**3**



**COHRED: Council on Health Research for  
Development**

1 – 5 Route des Morillons  
PO Box 2100  
1211 Geneva 2  
Switzerland

Tel: +41 22 591 89 00  
Fax: +41 22 591 89 10  
Email: [cohred@cohred.org](mailto:cohred@cohred.org)

**The Research Fairness Initiative**

Email: [rfi@cohred.org](mailto:rfi@cohred.org)  
RFI Web: [rfi.cohred.org](http://rfi.cohred.org)

## Contenus

<b>RFI Guide pour mise en œuvre institutionnelle: Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>RFI Séries de Documentation:</b> .....	<b>5</b>
Ce dont vous avez besoin pour commencer: .....	5
Droit d'auteur et utilisation équitable .....	5
Mise en œuvre de la RFI .....	6
<b>Figure 02</b> .....	<b>12</b>
Mise en œuvre de la RFI - vue détaillée .....	12
<b>Mise en œuvre de la RFI</b> .....	<b>12</b>
<b>Six étapes simples</b> .....	<b>13</b>
ÉTAPE 1 : Décider de mettre en œuvre la RFI .....	13
ÉTAPE 2 : Former une équipe en charge du Rapport institutionnel (RFI) .....	14
ÉTAPE 3 : Action interne – Améliorer la collaboration en recherche.....	16
ÉTAPE 4 : Action externe – Publier le Rapport RFI .....	17
ÉTAPE 5 : Soumission auprès de la RFI pour Validation.....	20
ÉTAPE 6 : Utiliser la plate-forme d'apprentissage globale de la RFI.....	24
Contact.....	30

# RFI Guide pour mise en œuvre institutionnelle: Introduction

L'Initiative pour la Recherche Équitable (RFI) est un service de COHRED mis à disposition pour améliorer l'équité, l'efficacité et l'impact de la recherche collaborative sur un plan global. Compte tenu de notre long parcours reconnu dans la «recherche pour la santé», la RFI a été créé dans le but d'améliorer la santé mondiale, l'équité et le développement. Toutefois, avec des modifications mineures, la RFI est également tout à fait appropriée pour être utilisée dans tout autre domaine de collaboration scientifique. Comme nous l'avons identifié, l'amélioration de l'équité dans la recherche est également un avantage stratégique pour les organismes de recherche, les institutions et les entreprises ; une plus grande équité améliore l'efficacité, rend les partenariats plus durables, diminue le risque de conflits, améliore l'image de marque et accroît l'impact des résultats. La RFI est donc pertinente pour toute recherche collaborative, quelle qu'en soit la durée, et pour toutes les parties prenantes. Elle s'applique à tous les partenariats et permet en particulier d'accroître la capacité de recherche et d'innovation des partenaires des pays à faibles et moyens revenus (PFMR).

L'impact global de la RFI doit être le renforcement de systèmes de recherche et d'innovation compétents dans tous les pays du monde pour faire face aux défis locaux, régionaux et mondiaux en matière de santé et/ou de développement. La RFI impacte directement les Objectifs de Développement Durable - en particulier l'ODD 17 sur les partenariats.

La RFI peut être utilisée par toutes les organisations, institutions, entreprises ou entités gouvernementales engagées dans un projet de recherche en tant qu'acteurs, sponsors, facilitateurs ainsi que par leurs partenaires. La RFI a été conçue pour être utilisée en particulier par:

- 1. Les entités gouvernementales ayant une responsabilité majeure pour soutenir ou entreprendre la recherche, y compris, mais sans s'y limiter, les ministères des sciences et des technologies, de la santé, et de l'enseignement supérieur.*
- 2. Les agences nationales de recherche et de l'Innovation.*
- 3. Les institutions de recherche académique.*
- 4. Le secteur privé / les départements et organisations de l'industrie qui ont des activités de recherche en partenariat.*
- 5. Les bailleurs de fonds pour la recherche, les sponsors, et les associations à caractère philanthropique.*

6. *Les autres parties prenantes clés – telles que – les grandes associations à but non lucratif engagées dans la recherche, les organisations internationales et les organismes multinationaux, les organisations de développement promouvant et utilisant la recherche et l'innovation et toutes autres parties prenantes associées.*

**Initiative pour la Recherche Équitable (Research Fairness Initiative / RFI)**

Participez à la RFI et contribuez à l'équité, à l'efficacité et à l'impact de la recherche pour la santé mondiale et ou pour le développement.

# RFI Séries de Documentation:

## Ce dont vous avez besoin pour commencer:

---



le Guide Résumé du  
RFI



le Guide de Rédaction  
du Rapport RFI



le Guide d'Implémentation  
du RFI

D'autres documents seront ajoutés par la suite. Consulter le site internet de RFI pour les dernières mises à jour – <http://rfi.cohred.org>

## Droit d'auteur et utilisation équitable

---

Nous sommes heureux de rendre ce rapport disponible gratuitement sous une licence Creative Commons Attribution 3.0 non transposé **(pour les conditions, voir <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>)**

- *Vous devez attribuer le travail de la manière spécifiée par l'auteur ou le concédant (mais pas d'une manière suggérant qu'il vous approuve ou qu'il vous approuve l'usage dont vous en faites).*
- *Vous ne pouvez pas utiliser ce travail à des fins commerciales.*
- *Vous ne pouvez pas modifier, transformer ou tirer parti de ce travail.*
- *Pour toute réutilisation ou distribution, vous devez préciser systématiquement les conditions de licence de ces travaux. La meilleure façon de le faire est de renvoyer vers la page Web suivante: <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/>*
- *Les conditions ci-dessus ne sont pas nécessaires si vous obtenez la permission du titulaire du droit d'auteur.*
- *Rien dans cette licence ne porte atteinte ou ne limite les droits moraux de l'auteur.*

© Conseil sur la Recherche en Santé pour le Développement (COHRED), Research Fairness Initiative  
/ Initiative pour la recherche équitable.

Référencement suggéré:

Initiative pour la Recherche Equitable, Guide d'Implémentation consulté le [DATE] au [URL]

Ce document a été élaboré par le groupe de rédaction du RFI:

Carel IJsselmuiden, Lauranne Botti, Janis Lazdins, Jacintha Toohey, Nivedhna Singh, Kirsty Klipp.

La version actuelle du Guide d'Implémentation RFI est disponible. Il s'agit de la version 1.

Nous sommes donc convaincus qu'elle peut être améliorée. Nous tiendrons compte de tous les commentaires pour l'améliorer.

Veillez envoyer vos commentaires à [rfi@cohred.org](mailto:rfi@cohred.org) ou téléchargez-les sur le site internet RFI.

## Mise en œuvre de la RFI

---

### 1.1. Quel est l'objectif de ce guide ?

Le Guide de mise en œuvre institutionnelle de la RFI a été élaboré en vue de faciliter au maximum la rédaction de « Rapports RFI » annuels ou biennaux pour l'ensemble des partenaires de recherche. Si votre « institution » – qu'il s'agisse d'une organisation, d'une entreprise, d'un organisme académique ou de recherche, d'un bailleur de fonds pour la recherche, d'un ministère engagé dans la recherche ou le financement de la recherche, d'une grande organisation à but non lucratif ou bien d'un important programme de recherche pluriannuel – a décidé d'accorder un rôle à la RFI dans ses travaux de rédaction de rapports institutionnels, ce guide vous permettra de mettre en place le système et les infrastructures nécessaires pour réaliser efficacement ces activités, tout en maximisant leur impact.

Ce guide s'appuie sur le Guide de présentation des rapports RFI (Document 2) justifiant les avantages de recourir à la RFI et expliquant en détail les règles à respecter en matière de production de rapports.

Enfin, le Guide de mise en œuvre institutionnelle de la RFI (Document 3) offre des enseignements actualisés sur la manière de tirer le meilleur parti du Rapport RFI : i) mieux gérer les partenariats de recherche au sein de vos institutions, ii) établir des normes en matière d'équité et de collaboration entre vos institutions et vos partenaires de recherche privilégiés, et iii) mettre en place des systèmes globaux de recherche plus performants, capables de promouvoir davantage la santé, l'équité et le développement dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

### 1.2. À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans des collaborations de recherche, notamment les six entités suivantes :

1. *Départements gouvernementaux ayant une responsabilité majeure dans le soutien ou l'exécution de projets de recherche, dont notamment les ministères*

- des sciences et de la technologie, de la santé et de l'éducation supérieure*
2. *Agences nationales pour la recherche et l'innovation*
  3. *Institutions et organisations académiques et institutions de recherche*
  4. *Départements et organismes de recherche du secteur privé et de l'industrie*
  5. *Bailleurs de fonds, commanditaires et associations caritatives consacrées à la recherche*
  6. *Autres parties prenantes clés, notamment les grandes organisations à but non lucratif dédiées à la Recherche, les organisations internationales et les organismes multinationaux, les organisations de développement favorisant et utilisant la recherche et l'innovation, les organismes associés du domaine scientifique, les organismes scientifiques professionnels, les registres scientifiques nationaux ainsi que toute autre partie se considérant concernée par la recherche, l'équité et le développement.*

Dans chacune de ces institutions, il revient à certains personnels clé de promouvoir l'adoption et l'utilisation du rapport RFI au sein de leur établissement respectif et, dans la mesure du possible, dans les établissements de leurs principaux partenaires de recherche. Parmi ceux-ci on pense notamment aux:

- *Directeurs et responsables supérieurs de la recherche au sein des départements gouvernementaux,*
- *Directeurs exécutifs et leurs adjoints au sein des agences nationales pour la recherche et l'innovation,*
- *Doyens ou vice-présidents responsables de l'exécution de la recherche dans les institutions universitaires et de recherche,*
- *Vice-présidents de la Stratégie, des Affaires extérieures, de la R&D ou des marchés émergents, ou bien les vice-présidents de la responsabilité sociale de l'entreprise ou de l'engagement communautaire au sein du secteur privé,*
- *Personnel exécutif ou dédié à un programme spécifique dans les organismes de financement de la recherche publics et privés, notamment les organismes faisant la promotion d'une recherche collaborative entre les pays à forts revenus et les pays à faibles revenus,*
- *Et bien d'autres parties encore, y compris les présidents des comités d'éthique de la recherche, les rédacteurs-en-chef des revues scientifiques - les rédacteurs-en-chef adjoints - ainsi que les auteurs scientifiques, les citoyens concernés, les organisations à but non lucratif et leur direction, les conseillers scientifiques nationaux (notamment*

*lorsqu'ils encouragent le développement de la science dans les pays à revenus faibles et intermédiaires), le personnel universitaire enseignant les méthodes et les relations de recherche, les praticiens de la diplomatie scientifique et bien d'autres encore ...*

- *Enfin, et non des moindres, les chercheurs et les directeurs de recherche qui sont bien souvent responsables du lancement, du développement et du maintien des partenariats de recherche à travers le monde. En effet, ils sont bien souvent les premiers à se rendre compte de la nécessité d'employer la RFI et sont les seuls à pouvoir inciter les acteurs cités ci-dessus, les « directeurs et cadres de la recherche » à s'intéresser aux avantages internes et externes que représente la RFI. Enfin, ils contribuent à rendre le monde de la recherche plus juste et plus performant.*

### 1.3 Ce Guide est un Guide générique

Ce guide doit être générique : face à la diversité des acteurs du secteur mondial de la recherche et de l'innovation, des modèles organisationnels et des modes de travail, il est en effet impossible de créer un Guide de mise en œuvre universel.

Toutefois, il devrait être facile de transposer les suggestions émises ci-dessous à des modèles de rapports RFI pragmatiques, adaptés aux besoins de chaque institution.

Le principal objectif ici consiste à établir un système de rapport institutionnel capable de :

1. *Produire de manière efficace votre propre rapport institutionnel RFI,*
2. *Entraîner une action commune à votre institution en vous appuyant sur les résultats du rapport, et*
3. *Rapporter de la transparence et favoriser l'engagement de vos partenaires de recherche en faveur de l'équité.*



Figure 1 - Aperçu général de la mise en œuvre du Rapport RFI

<p><b>Institution</b> Produire un rapport interne</p>	<p>1. COMITÉ EXÉCUTIF</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Décider de recourir à la RFI</i></li> </ul> <p>2. ÉQUIPE EN CHARGE DES RAPPORTS AU SEIN DES PARTENARIATS DE RECHERCHE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Préparer un Rapport interne sur les partenariats de recherche</i></li> </ul>
<p><b>Institution</b> Prendre les mesures appropriées</p>	<p>3. ACTION INTERNE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Agir selon les résultats</i></li> </ul> <p>4. ACTION EXTERNE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Publier un Rapport sur les partenariats de recherche</i></li> </ul>
<p><b>Équipe RFI Tâches</b> Assurer la validation, établir une base de données</p>	<p>5. VALIDATION DU RAPPORT RFI</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Obtenir l'approbation et le logo de la RFI</i></li> </ul> <p>6. PLATE-FORME D'APPRENTISSAGE GLOBALE</p> <p><i>Établir des bases de données et des repères</i></p>

#### 1.4. Rappel concernant les exigences en matière de rapports RFI

Le Guide des rapports RFI (Document 2) offre un cadre pragmatique visant à définir le concept d'« équité » dans les collaborations et les partenariats de recherche. Grâce aux résultats obtenus lors d'une consultation élargie, les exigences en matière de rapports ont été déterminées selon ce cadre.

Les partenariats de recherche équitables se caractérisent par :

- des opportunités Équitables
- une procédure équitable
- un partage équitable des bénéfices, des coûts et des résultats.

Chacun de ces trois « domaines » d'équité peut être analysé par le biais de cinq éléments ou problématiques clés que constituent les « chances », les « processus » et le « partage des avantages, des coûts et des résultats ».

Et, de la même manière, chaque problématique peut être mesurée grâce à ces 5 indicateurs afin de garantir que l'ensemble des aspects pertinents sont pris en compte.



Le rapport RFI commence par rendre compte de chaque indicateur de la manière suivante :

1. *Apporter, comme il l'est demandé, des réponses spécifiques pour chaque problématique contenue dans le Guide des rapports RFI.*
2. *Mettre à disposition une documentation appuyant vos réponses. N'hésitez pas à utiliser ou créer des documents supplémentaires tels que des rapports financiers, des études de cas, des anecdotes, des vidéos, des rapports externes de vos partenaires ainsi que toute autre méthode permettant de prouver que votre organisation fait face à des difficultés spécifiques.*
3. *Élaborer des plans spécifiques à court et moyen termes en vue d'améliorer davantage les comportements, politiques et actions de votre institution concernant les partenariats et les collaborations de recherche. Il s'agit ici de la partie stratégique de la méthode la RFI.*

### **Pour chaque indicateur**

- *Rapport sur chaque indicateur selon les spécifications*
- *Fournir les documents justificatifs*
- *Présenter les actions futures pour améliorer l'équité et la performance*

L'étape suivante permet à votre établissement de justifier toutes les actions, activités, politiques et pratiques ne correspondant à aucun indicateur. Plutôt que de reproduire ce processus pour chaque indicateur, nous vous recommandons d'examiner, dans votre rapport institutionnel RFI, la globalité des réponses fournies par « domaine d'équité », puis d'ajouter toutes les informations pouvant, selon vous, démontrer les stratégies, intentions et engagements concernant les partenariats.

## Pour chaque Domaine

- Enrichir l'information fournie pour chaque indicateur avec les actions ou pratiques utilisées ou promues au sein de votre organisation

La troisième étape consiste à produire un Rapport RFI *INTERNE*. Si vous disposez d'un département consacré à la communication et à la publication, il lui incombera de rédiger un rapport de grande qualité et facile à lire, qui mettra en lumière les principaux points et encouragera la prise de mesures en interne au sein de votre organisation, service gouvernemental, entreprise ou organisme bailleur de fonds.

Le rapport *INTERNE* entend servir deux objectifs majeurs :

- *Il s'agit d'un bilan de la situation concernant les performances d'une organisation dans le domaine clé de la collaboration de recherche, permettant ainsi d'identifier et de prendre des mesures en vue d'optimiser ces performances.*
- *Il présente des preuves et des informations fondamentales requises par une institution pour définir le contenu du Rapport RFI *EXTERNE*.*

L'étape finale consiste à produire le Rapport RFI *EXTERNE*, à savoir le rapport validé par l'équipe RFI du COHRED et utilisé dans le cadre de vos activités de rapports d'entreprise. Une institution déclarante RFI identifiera les sections du Rapport *INTERNE* jugées appropriées pour une publication en externe, et qui seront par la suite soumises auprès de l'équipe RFI pour validation. À ce stade, le Logo RFI peut figurer sur le rapport, les sites Internet ainsi que sur tous les autres documents que l'institution souhaite exploiter pour communiquer sur sa conformité avec la RFI.

Le rapport *EXTERNE* vise à servir deux objectifs majeurs :

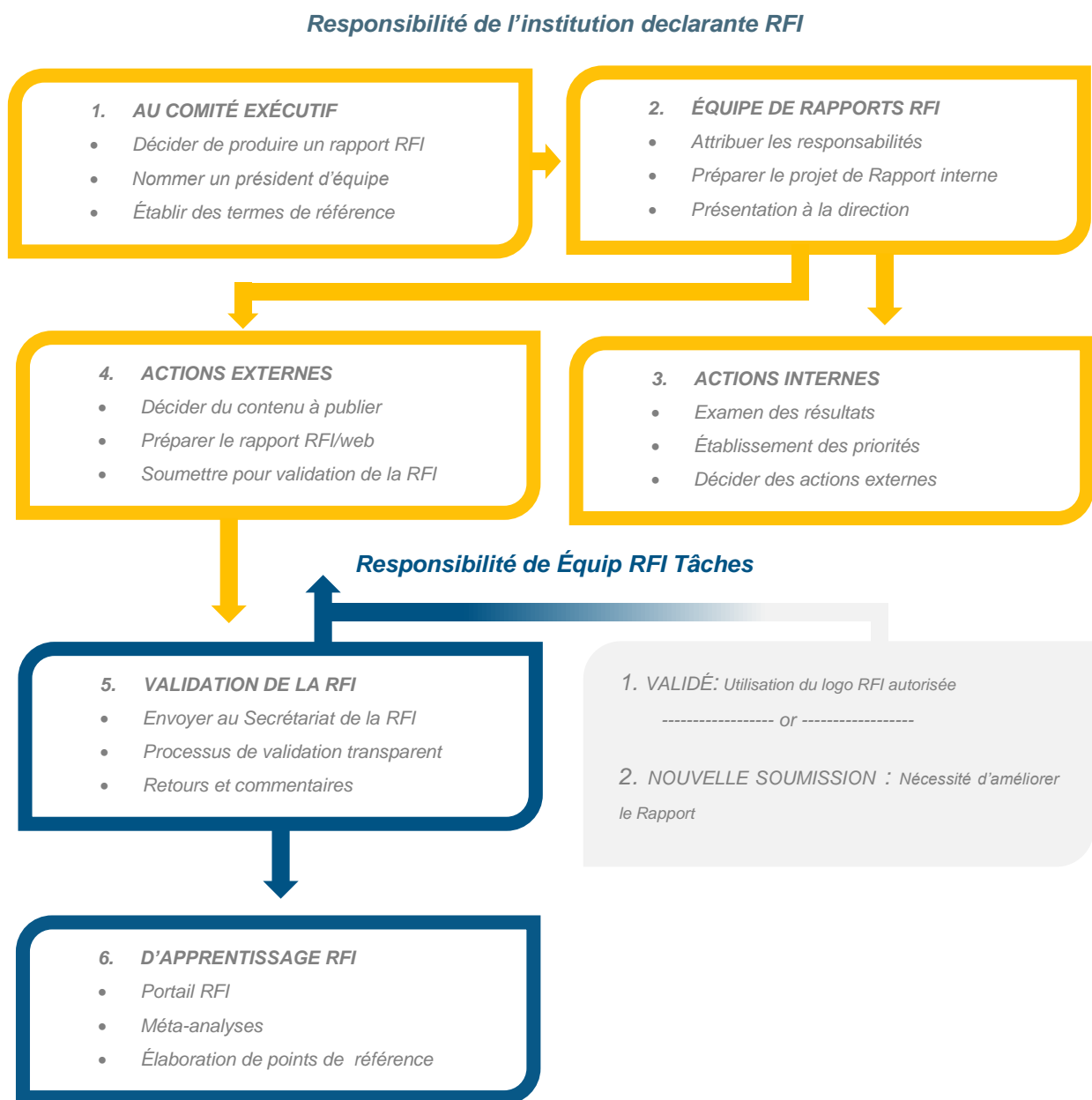
- *Il est/devient un élément essentiel des activités de rapport dans le secteur de la recherche et de l'innovation. Il s'agit d'une déclaration majeure concernant l'approche, le comportement et les valeurs d'une institution ou d'une entreprise envers les parties prenantes, les partenaires potentiels, les bailleurs de fonds et les autres parties intéressées.*
- *Les données contenues dans les Rapports RFI constituent le socle de la plate-forme d'apprentissage de la RFI : la base de données destinée à améliorer la manière dont la recherche et l'innovation mondialisées se déroulent et progressent avec équité dans les domaines de la santé, et des disciplines pour le développement.*

Les sections suivantes traitent de ce point en détail.

## Figure 02

### Aperçu général des six étapes de la mise en œuvre du Rapport RFI.

#### Mise en œuvre de la RFI - vue détaillée



# Mise en œuvre de la RFI

## Six étapes simples

### ÉTAPE 1 : Décider de mettre en œuvre la RFI

---

Le fait de décider de faire de l'équité et de l'efficacité au sein des partenariats de recherche institutionnelle une valeur d'entreprise affirmée constitue la première étape, ainsi que la plus importante. Afin que cette décision puisse avoir un impact à travers l'ensemble d'une institution et profiter à tous les partenaires externes, il est essentiel que la Direction porte la décision de mettre en œuvre la RFI au niveau institutionnel.

La décision initiale de rejoindre la RFI peut émaner de directeurs ou d'assistants de recherche, d'agents de développement junior ou de chargés de projet, du personnel d'un département d'entreprise ou de responsables gouvernementaux, mais elle peut également provenir de cadres ou de directeurs d'entreprise souhaitant affirmer le caractère « socialement responsable » de l'institution dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Chacun de ces acteurs peut être impliqué dans la réalisation ou l'accompagnement des recherches en cours incluant des partenaires divers, et constater que le fait d'afficher clairement des valeurs et des politiques en matière de collaboration est bien-fondé et représente une valeur ajoutée.

Pour accroître son impact, sur les plans internes et externes, le Rapport de la RFI doit devenir un ~~aspect~~ facteur fondamental et global des entreprises, des organisations, des bailleurs de fonds et des autres parties prenantes. C'est pourquoi une décision positive émise ou appuyée par le PDG, le directeur exécutif, l'équipe de direction, le Ministre ou Ministre-adjoint constitue une première étape essentielle.

Pourquoi une institution déciderait-elle d'adhérer à la RFI ?

*L'équité est une valeur largement partagée – la RFI la rend pratique et explicite.*

*Le Rapport RFI apporte de la transparence vis-à-vis de vos partenaires de recherche et, en conséquence, entraîne la transparence de vos partenaires à l'égard de votre institution. Résultat : des partenariats plus longs et plus productifs.*

*La RFI accroît les capacités de recherche de ceux qui en ont le plus besoin : les pays à revenus faibles et intermédiaires. Un point important si vous et vos partenaires travaillez dans ces régions.*

*Il s'avère que les critères propres à l'«équité» se retrouvent également, et dans une large mesure, dans les collaborations de recherche efficaces et efficientes. Tandis que votre institution s'applique à améliorer l'équité en son sein, elle verra la productivité et l'impact de sa recherche augmenter.*

*Les risques pour sa réputation seront atténués puisque ces efforts visant à encourager les mesures destinées à renforcer l'équité dans les partenariats de recherche seront rendus publics.*

*Les institutions « conformes à la RFI » attireront potentiellement davantage de fonds, de personnels et susciteront davantage d'intérêt sur la scène mondiale. Elles bénéficieront d'une bonne image en terme de responsabilité sociale et verront leur compétitivité croître dans un environnement où la recherche internationale devient toujours plus concurrentielle.*

*Il n'existe aucun autre instrument permettant de mesurer, de normaliser ou de comparer les collaborations (de recherche ou autres). En rejoignant la RFI, votre institution pourra contribuer à fournir des données sur les collaborations de recherche, et profitera en retour des contributions des autres participants.*

*Le portail web de la RFI fournit des indicateurs concernant de nombreux « guides », « bonnes pratiques », « normes », exemples, études de cas et solutions locales qui vous sont certainement inconnus, mais qui se multiplieront certainement à mesure que le nombre d'utilisateurs augmente et que le recours à la RFI se généralise.*

*Voilà seulement quelques exemples d'avantages avérés et potentiels dont peuvent profiter votre organisation et vos partenaires. Ceux-ci sont destinés à vous prouver la nécessité d'inclure la RFI dans vos activités de rapport régulières.*

*Vous trouverez probablement d'autres raisons plus convaincantes et appropriées à votre domaine de recherche spécifique. N'hésitez pas à nous en faire part, elles pourraient également se révéler très utiles pour les autres !*

## **ÉTAPE 2 : Former une équipe en charge du Rapport institutionnel (RFI)**

---

La formation de l'équipe en charge du Rapport institutionnel (RFI)<sup>1</sup> constitue la première étape. Il est important, lors de la constitution de l'équipe, de respecter deux principes importants :

1. *Le Président de l'équipe Rapports doit occuper un poste suffisamment élevé pour pouvoir accéder directement aux PDG / équipes de direction / direction du service gouvernemental – et*

---

<sup>1</sup> Deux raisons expliquent pourquoi (RFI) est inscrit entre parenthèses ici. Premièrement, vous pourriez souhaiter utiliser votre propre nom, tel que « Rapport sur les partenariats de recherche », « Création du Rapport partagé sur la valeur de la recherche », « Rapport sur les relations en recherche », ou tout autre nom correspondant au mieux à votre système de rapport organisationnel. Deuxièmement, ce rapport ne deviendra un véritable Rapport RFI qu'une fois que vous aurez reçu la Validation RFI (voir 2.5 ci-dessous)

– doit être capable de mener une équipe de personnel expérimenté chargé de compiler le Rapport institutionnel (RFI).

- Il peut s'agir par exemple du ou de la Vice-Président(e), Président(e) adjoint(e), Ministre adjoint(e), Président(e) du Comité d'éthique consacré à la recherche institutionnelle ou Gestionnaire de portefeuille principal répondant directement à la direction.

2. Les responsabilités habituelles des membres de l'équipe doivent être en lien direct avec les domaines/problématiques/indicateurs spécifiques. Les membres doivent également occuper un poste suffisamment élevé pour traiter et accéder aux informations nécessaires et pour mettre en œuvre, ultérieurement, les actions recommandées par le Rapport RFI.

- Bien sûr, le nombre de membres doit rester gérable et l'équipe doit refléter les différents domaines d'intérêts en lien avec la collaboration et les partenariats que l'institution entend maintenir ou mettre en œuvre.
- Ainsi, une grande organisation de recherche pourrait par exemple former une équipe de 5 ou 6 personnes, comprenant le chef des services/administrations juridiques, le directeur financier, le Président du Comité d'éthique, Vice-Président de la R&D, le Directeur des Affaires médicales externes, le Vice-président des marchés émergents.

Puisqu'aucune organisation ne se ressemble, chaque institution doit décider des membres à inclure dans son équipe de rapports (RFI), en gardant à l'esprit que ces derniers devront mettre plus tard les résultats en application. Une fois l'équipe de rapports institutionnels (RFI) (l'« Équipe Rapports ») formée, celle-ci peut commencer son travail et préparer son premier Rapport (RFI). Le Président et les membres doivent établir un programme de travail ainsi qu'un budget appropriés pouvant s'apparenter à un cycle de planification générale : une série de réunions, une collecte d'informations intermédiaires, la rédaction de rapports et l'exécution des résultats jusqu'à ce qu'un nouveau cycle démarre pour le prochain rapport biennal (RFI).

Dans les petites organisations, ce travail peut être effectué par une personne seule, sans qu'aucune réunion ne soit organisée. Au sein des grandes institutions, des horaires de réunion et des programmes de travail en équipe devront être clairement établis. Élaborez un programme de travail correspondant au mieux aux besoins de votre institution.

- **Réunion 1 : Former l'équipe, démarrer le processus**
  - Confirmer les membres de l'équipe Rapports (RFI) et le mode opératoire
  - Étudier le Guide des rapports RFI en détail
  - Assigner les travaux selon les secteurs et l'expertise
  - Convenir d'une prochaine réunion : calendrier et résultats fixés

- *Accepter d'envoyer les projets de rapports à temps au Président afin que celui-ci puisse les rassembler et les diffuser avant la réunion suivante*
- **Réunion 2 : Produire le premier Projet de Rapport (RFI) Interne** (idéalement, cette réunion est organisée dans les trois mois suivant la Réunion 1)
  - *Examiner la première Synthèse des réponses, compilée de manière à souligner les principaux points de discussion, les lacunes, les difficultés, les problèmes d'interprétation*
  - *Réexaminer collectivement les réponses et les questions soulevées dans les premiers projets de rapports sectoriels*
  - *Les aborder et les résoudre, ou contacter l'équipe RFI du COHRED pour une assistance technique*
  - *Ne soyez pas surpris par la valeur ajoutée qui se dégagera de cette première réunion rassemblant l'ensemble du personnel et de la direction de recherche de votre institution !*
  - *Profitez de cette nouvelle occasion qui favorisera votre créativité*
  - *Convenir des autres informations nécessaires et des analyses à effectuer*
  - *Fixer une date pour la réunion suivante : délais et résultats à fournir*
  - *Accepter d'envoyer des rapports sectoriels complets à temps au Président afin que ce dernier les compile*

9

### **Agir :**

Si les deux premières étapes concernaient l'établissement de mécanismes institutionnels visant à produire le Rapport (RFI) interne, les deux étapes suivantes traitent des actions découlant du rapport.

## **ÉTAPE 3 : Action interne – Améliorer la collaboration en recherche**

---

- **Réunion 3 : Produire le premier Rapport RFI Interne** (idéalement, cette réunion est organisée dans les trois mois suivant la réunion 1)
  - *Le PROJET complet de Rapport RFI interne est préalablement diffusé parmi les membres de l'équipe afin qu'ils se préparent pour la réunion 3.*
  - *Examiner collectivement les réponses et les questions soulevées dans la première version achevée du Rapport (RFI) Interne*
  - *Là encore, ne vous étonnez pas de la valeur ajoutée que comporte cette seconde réunion conjointe rassemblant le personnel et la direction de la*



*recherche au sein de votre institution : au contraire, exploitez-la de manière créative afin d'identifier des mesures qui amélioreront la manière dont l'institution gère l'ensemble des aspects liés aux partenariats de recherche équitables et efficaces.*

- *Convenir des étapes ultérieures :*
  - Une fois les changements appropriés effectués, le Président doit rencontrer le PDG/la Direction afin de discuter du Rapport (RFI) Interne, des résultats et des actions suggérées (idéalement, cette réunion doit se tenir dès que possible après l'achèvement du Projet de rapport (RFI) Interne)
  - À ce stade, le PDG/la direction doit décider d'approuver le Rapport (RFI) Interne, demander davantage de clarifications ou de modifications, et accepter d'agir selon les résultats. L'une de ces actions consiste à produire le Rapport RFI externe.
- **Réunion 4 : Décider des actions en fonction du Rapport RFI Interne** (dans un délai d'un mois après la réunion avec le PDG/la direction)
  - *Qu'est-ce qui fonctionne ? Que pourrions-nous améliorer ?*
  - *Fixer des échéances et des priorités pour les actions : première année, deuxième année et à plus long terme*
  - *Attribuer des responsabilités, des tâches et des objectifs clairs*
  - *Établir un système de gestion de projet afin de progresser et d'aboutir aux objectifs*

Le PDG/la direction/les responsables en charge mènent certaines actions, délèguent d'autres actions au personnel de l'institution et laissent d'autres actions à l'équipe des Rapports institutionnels. De toute évidence, le suivi du Rapport (RFI) Interne manquera parfois de régularité – le plus important est de procéder néanmoins à son suivi.

La publication du Rapport RFI externe final comptera probablement parmi les actions déléguées à l'équipe de Rapports institutionnels.

## **ÉTAPE 4 : Action externe – Publier le Rapport RFI**

---

- **Réunion 5 : Produire le Rapport RFI Externe** (dans un délai de 3 mois maximum après la réunion avec le PDG/la direction)

- *Le Rapport RFI institutionnel appartient et incombe à votre institution/entreprise/organisation/département. À la suite d'un processus d'approbation interne, vous serez autorisé à publier le rapport dans le cadre des Rapports annuels institutionnels.*
- *Toutefois, à ce stade, le rapport ne peut pas encore comporter le Logo de la RFI, et ne peut pas être intitulé « Rapport RFI [Nom de votre institution] » dans la mesure où aucune validation n'a été accordée par l'équipe de la RFI au sein du COHRED.<sup>2</sup>*
- *Nous vous recommandons de ne pas publier de rapports internes et externes comportant le logo de la RFI, afin de réduire les coûts et les risques de confusion.*
- *La 5<sup>e</sup> réunion doit, par conséquent, identifier exactement les parties du Rapport (RFI) Interne qui seront publiées sur le plan externe, et décider de la manière dont elles seront présentées et mises en page. Une fois cette étape réalisée selon les critères et les normes de publication de l'Institution, le rapport peut être soumis auprès de la RFI pour validation et publication.*

---

<sup>2</sup> *Le COHRED est essentiel pour débiter et utiliser la RFI. Celle-ci en étant encore à ses balbutiements, le projet vise à faire de la RFI une norme internationale en matière de recherche, gouvernée par ceux qui l'utilisent et les autres parties intéressées éventuelles. Ainsi, le COHRED agirait en tant que « Secrétariat » au sein du Comité de gouvernance. Toutefois, selon la terminologie de l'Alliance iSEAL, le Comité de gouvernance de la RFI sera le « propriétaire » de la RFI, qui correspondra à une norme internationale en matière de partenariats de recherche. Pour plus de détails, voir le Document RFI 4 – Gouvernance et gestion*

TABLEAU 1 – SYNTHÈSE &amp; COMPARAISON DES RAPPORTS RFI INTERNES ET EXTERNES

## Rapport institutionnel (RFI) INTERNE

- Produit, révisé et mis en page par l'équipe Rapports institutionnels (RFI)
- Document interne à l'Institution pouvant être diffusé afin de mettre en place des actions au sein de l'Institution
- Intégralement révisé tous les deux ans minimum et suivi régulier des progrès dans le cadre des rapports de direction. Peut être utilisé, mis en page et amélioré en interne aussi souvent que nécessaire pour le développement de l'institution
- Sensibilise le personnel et crée une culture d'entreprise équitable dans les collaborations de recherche
- Offre l'occasion d'établir des synergies et des objectifs communs entre les divisions, les équipes, les départements et les unités de R et D, renforçant ainsi l'efficacité et les impacts
- Encourage l'adoption d'une approche interne visionnaire et axée sur la résolution de problèmes, en trouvant des réponses aux indicateurs RFI qui obligent à l'institution de fournir des exemples de solutions à des problèmes existants
- Établit la base de données internes afin de former et de maintenir les collaborations et les partenariats de recherche les plus efficaces

## Rapport institutionnel (RFI) EXTERNE

- Révisé et validé par le Secrétariat de la RFI/l'équipe RFI du COHRED
- Publié par l'Institution dans le cadre de sa communication externe et de ses rapports d'entreprise, et rendu public à travers le Portail web de la RFI
- Fait l'objet de commentaires de la part du public et de retours de la part des organisations participantes
- Validation et utilisation du Logo RFI accordée pour une période maximum de 2 ans
- Sensibilise les partenaires de recherche actuels et potentiels ainsi que les commanditaires et le grand public quant aux valeurs, politiques et pratiques de votre organisation.
- Apporte de la transparence et peut distinguer votre institution des autres institutions similaires, lui procurant éventuellement un avantage concurrentiel qui lui permettra d'attirer du personnel, des partenaires et des financements
- Offre de nombreuses occasions de comparer des résultats avec d'autres institutions, ainsi qu'un accès institutionnel aux politiques et pratiques des autres institutions pouvant servir de modèles, d'inspiration ou pour réaliser des études de cas
- Participe à la création d'une base de données internationales quant à ce qui constitue un partenariat de recherche équitable, efficace et de grande qualité, capable d'avoir un impact sur la santé, 11 l'équité et le développement à l'échelle mondiale

## **ÉTAPE 5 : Soumission auprès de la RFI pour Validation**

---

### Critères de Validation

Au cours des consultations globales élargies qui ont précédé et accompagné la construction de la RFI, un vaste consensus a émergé selon lequel la RFI devait davantage se concentrer sur la création d'un outil visant à encourager l'amélioration des relations et comportements de partenariat, que sur la création d'un outil de classement.

À l'heure actuelle, la RFI revêt le caractère d'un « outil de conformité » ainsi que « d'une ressource et d'une base de données en matière de partenariats équitables ». Elle n'entend ni « classer », ni juger, ni « certifier » – du moins pour le moment.

Au contraire, la RFI vise à :

- i. Informer les institutions, entreprises, bailleurs de fonds, gouvernements et acteurs participants des nombreux guides, publications, outils contractuels et accords mondiaux existants quant à la manière d'établir et de maintenir des collaborations de recherche équitables et efficaces, favorisant la santé, l'équité et le développement à travers le monde.

Pour y parvenir, le Portail web de la RFI dressera une liste du nombre croissant de publications, de guides, d'outils et d'accords que votre organisation pourra adopter ou adapter. Cette liste s'étoffera en permanence, aussi n'hésitez pas à consulter les pages web de la RFI concernées au moment de rédiger le Rapport RFI : <http://rfi.cohred.org/resources>

Le processus de validation comprendra une évaluation visant à déterminer si votre institution a recours aux guides existants ou si elle les a, a minima, étudiés et trouvé de meilleurs moyens de résoudre certaines problématiques clés liées à la gestion des partenariats de recherche.

- ii. La RFI demande aux institutions d'expliquer clairement la manière dont elles gèrent les problématiques clés soulevées dans les domaines/problématiques/indicateurs du Rapport RFI. L'objectif ici vise à favoriser la transparence, la responsabilité et l'établissement d'une base de données internationale en ce qui concerne les méthodes qui fonctionnent et celles qui ne fonctionnent pas.

Il est impératif de faire état de l'ensemble des indicateurs. S'il est évident que de nombreuses

institutions de recherche n'ont pas (encore) établi de déclarations ni de politiques claires ni normalisé leurs propres pratiques liées aux 45 indicateurs, le fait de dresser le Rapport RFI permettra à votre institution d'identifier ses principales lacunes. Par la suite, le Rapport RFI vous demandera de renseigner la manière dont vous entendez résoudre ces lacunes au cours des 2 prochaines années.

Le bon achèvement du Rapport RFI constitue un autre critère clé de validation. L'Équipe RFI ne peut pas juger – du moins en premier lieu – du caractère réaliste de vos réponses, ni de la rigueur avec laquelle le programme de suivi sera exécuté. Nous accordons néanmoins notre confiance à vos partenaires, aux autres parties prenantes, aux citoyens concernés et à la société civile, qui liront le rapport publié et le confrontera à la réalité. Le site Internet de la RFI veillera au bon déroulement de cette interaction.

L'impact de la RFI dépendra de la confiance que vous accordez à vos partenaires : le fait de publier un Rapport RFI implique un engagement, pour lequel vos partenaires peuvent vous demander de rendre des comptes.

- *Le Rapport RFI concernant votre institution est publié dans le cadre d'activités globales de rapports institutionnels et d'entreprise.*

Il ne s'agit pas d'un document produit par le service consacré à la Responsabilité sociale de l'entreprise, ni d'une déclaration émise par un chargé de projet ou un administrateur de recherche – le Rapport RFI fait partie intégrante des rapports d'entreprise et est publié en tant que tel.

Par exemple, les grandes entreprises établissent généralement un Rapport d'examen annuel, des Rapports financiers annuels, un éventuel Rapport annuel de gouvernance d'entreprise et – de plus en plus – un rapport prouvant la manière dont l'entreprise agit en tant qu'« entreprise sociale ». Celui-ci peut porter des noms différents, tels que le Rapport sur la Création de valeur partagée (Rapport CVP) ou encore d'autres rapports nommés différemment.

Les organisations du secteur public, elles, publient généralement un Rapport annuel ainsi qu'un Rapport financier annuel. Les organisations opérant dans le domaine de la recherche peuvent établir des rapports différents pour les résultats de recherche, les impacts et les innovations. Ainsi, dans ce cas, le Rapport RFI peut être considéré comme un « rapport constitutionnel ou éthique sur la valeur sociale dans la recherche » – ou n'importe quel autre terme approprié à l'environnement professionnel spécifique de l'institution.

Dans tous les cas, le Rapport RFI doit être perçu comme un rapport supplémentaire complétant les rapports annuels, dans le cadre du portefeuille de rapports.<sup>3</sup>

Compte tenu de la nature des problématiques traitées dans la RFI, il est parfaitement raisonnable de produire un Rapport RFI tous les deux ans. Il s'agit également de la période de validation maximale accordée par l'Équipe RFI.

Pour résumer, il existe à ce jour trois critères majeurs pour la validation :

1. *Le Rapport institutionnel RFI a-t-il été produit conformément au Guide des Rapports RFI ? Et les ressources énumérées sur le site Internet de la RFI sont-elles utilisées ou envisagées ?*
2. *Le Rapport RFI est-il complet ?*
3. *Sera-t-il intégré aux autres rapports institutionnels ou d'entreprise ?*

Si ces trois conditions sont parfaitement remplies, alors dans le cadre du premier Rapport RFI :

- *le Logo RFI pourra figurer sur le Rapport institutionnel*
- *l'Institution déclarante RFI pourra s'affirmer « conforme à la RFI » sur l'ensemble de ses documents*
- *le portail web de la RFI ajoutera votre organisation à la liste des Organisations conformes à la RFI*
- *cette conformité sera valable pendant 2 ans à compter de la date de validation.*

#### Processus de validation

Envoyer le Rapport RFI sous sa forme finale à l'Équipe RFI.<sup>4</sup>

1. *Soumettre via le Portail web de la RFI (<https://rfi.cohred.org/validation>)*

- *N'hésitez pas à consulter l'Équipe RFI avant la soumission afin de réduire le délai entre la soumission et la validation. Ce service est disponible pour toutes les institutions ayant réglé leurs cotisations à la RFI.*
- *Dans le cas où certains critères ne seraient pas parfaitement remplis, des remarques*

---

<sup>3</sup> Les Institutions produisant déjà un « Rapport sur la valeur sociale » peuvent décider d'inclure le Rapport RFI au sein de cette publication. Tant que les critères présentés ici sont remplis, cela ne devrait pas représenter un obstacle à la validation

<sup>4</sup> Le Rapport institutionnel RFI doit – dans l'idéal – être disponible dans une ou plusieurs langues locales afin d'optimiser la communication à l'échelle locale, ainsi qu'en anglais afin de maximiser les enseignements à l'échelle mondiale

*spécifiques concernant les ajustements nécessaires seront formulées, et une nouvelle soumission pourra être effectuée.*

2. Assurez-vous que vos cotisations annuelles d'adhésion à la RFI <sup>5</sup> ont été payées

- *Un barème élaboré en fonction de la taille budgétaire de votre institution est disponible sur le Portail de la RFI. En cas de doute, veuillez contacter l'Équipe RFI et demander une facture.*

3. La Validation sera accordée dans les deux mois suivant la soumission

- *À la condition que les trois critères soient parfaitement respectés et que les cotisations d'adhésion à la RFI ont été perçues.*
- *Ce délai sera prolongé si le Rapport RFI doit faire l'objet d'améliorations.*

#### Validation – assistance technique

L'Équipe RFI est capable d'apporter une assistance technique par téléphone et téléconférence, et d'assurer des séances de formation au sein des institutions. Ces deux méthodes font l'objet d'un budget séparé. Durant la préparation du premier rapport, l'Équipe RFI se rendra également gratuitement disponible – dans la mesure du possible – pour des consultations téléphoniques, bien que son délai de réponse puisse varier.

<http://rfi.cohred.org/support>

#### Validation – désaccords

Il n'est pas impossible que le processus de validation fasse l'objet de désaccords. En première instance, l'Équipe RFI du COHRED essaiera de les résoudre avec le Président de l'Équipe chargée des Rapports institutionnels (RFI). Si ce processus ne donne pas lieu à une solution rapide, le désaccord est par la suite transmis au Comité de gouvernance de la RFI afin que celui-ci l'examine et le résolve. Le Comité de gouvernance de la RFI sera établi en 2017 et continuera de se développer. Il constitue, en substance, un groupe représentant l'ensemble des parties prenantes utilisant la RFI. (Voir Document RFI 4 – Gouvernance et gestion – En préparation).

---

<sup>5</sup> Afin de rendre le Système RFI durable sur le plan financier, celui-ci doit faire l'objet de contributions financières de la part de ses utilisateurs, selon un barème dégressif basé sur la taille de l'organisation. Ce concept fondamental repose sur le fait que les coûts de validation et de maintenance de la Plate-forme d'apprentissage globale doivent être couverts dans leur intégralité, tandis que des revenus supplémentaires peuvent provenir de subventions ou de contrats spécifiques. Davantage d'informations sont disponibles sur le site Internet de la RFI ainsi que dans les documents concernant les barèmes tarifaires.

## Validation – réflexions pour l’avenir

Dans le cadre d’éventuelles versions futures du Rapport, un autre critère de validation sera ajouté, à savoir une évaluation de la mesure dans laquelle les améliorations annoncées dans le rapport précédent ont été mises en œuvre, voire dépassées. Également pour l’avenir : il est probable que l’apprentissage dans les différents pays (voir Étape 6) fasse émerger des « bonnes pratiques » et des « repères » pour certains aspects clés de l’équité dans les partenariats de recherche. À l’avenir, certains de ces repères et bonnes pratiques pourraient également compter parmi les critères de validation. Toutefois, leur inclusion sera exclusivement décidée par le Comité de gouvernance de la RFI (voir Document RFI 4 : Gouvernance et gestion – en préparation).

## **ÉTAPE 6 : Utiliser la plate-forme d’apprentissage globale de la RFI**

---

Apprentissage globale sur la collaboration dans la recherche – Contribuer et recourir à la plate-forme d’apprentissage globale de la RFI L’Équipe RFI actualisera le site Internet public de la RFI qui, à ce jour, remplit trois fonctions majeures :

*Il sert de base de données interrogeable pour l’ensemble des Institutions conformes à la RFI, et de portail pour leurs Rapports RFI.*

*Il s’agit d’un référentiel concernant les connaissances et les expériences en matière de partenariats de recherche de grand impact, contenant des exemples, des cas, des documents, des lignes directrices des modèles de contrats et d’autres ressources pouvant être utilisés par les institutions de recherche à travers le monde.*

*Enfin, il sera utilisé pour conduire et présenter les résultats de méta-analyses et d’études approfondies, et élaborer des repères ainsi que des bonnes pratiques résultant directement des Rapports RFI produits dans le monde entier.*

Vous serez peut-être étonné d’apprendre qu’après quelque 150 années de collaborations de recherche, il n’existe toujours pas d’« ensemble de preuves » quant à la création et au maintien des partenariats efficaces. De nombreux documents sont disponibles, et il existe des lignes directrices, des outils et des instruments mondiaux, toutefois, la RFI constitue la seule tentative systématique visant à créer une base de données mondiale dans ce domaine, pourtant si cruciale pour la santé, l’équité et le développement mondiaux. Y contribuer permet d’accroître sa valeur, l’utiliser permet de renforcer votre institution.



## 1 Mise en œuvre de la RFI : Rôle et valeur ajoutée de l'Équipe RFI du COHRED

L'Équipe RFI peut vous accompagner dans l'ensemble des étapes du processus de création d'un Rapport RFI institutionnel. Pour cela :

*Nous mettons les guides pertinents à disposition de tous ceux qui souhaitent les utiliser, à noter que l'accès à certains guides nécessite le règlement d'une cotisation.*

*Une assistance par e-mail ou par téléphone est disponible pour toutes les institutions inscrites.*

*Des consultations ou des séances de formation sur mesure peuvent être effectuées sur site et facturées individuellement en fonction des exigences en termes de délais, de lieu et en fonction de la taille du groupe formé.*

*À court terme :*

*Numérisation du Rapport RFI – vous pourrez utiliser des modèles de rapport, les envoyer et les publier en ligne afin de réduire les coûts pour votre institution.*

*Mises à jour régulières, rapports d'études approfondis, consultation en vue d'élaborer de nouveaux repères et normes, et bien plus.*

## 2 Mise en œuvre de la RFI – Foire aux questions

À mesure que l'utilisation de la RFI se répand, davantage de questions sont soulevées. Les réponses à certaines de ces questions figurent ci-dessous. Toutefois, veuillez consulter le portail web de la RFI pour retrouver la liste croissante de questions et de réponses : <http://rfi.cohred.org/FAQ>

N'hésitez pas à y poster vos éventuelles questions. L'Équipe RFI vous recontactera dès que possible, par e-mail ou autre. Vos questions serviront également à améliorer la RFI dans tous ses aspects !

*Combien de temps et d'efforts sont-ils nécessaires pour produire un Rapport RFI ?*

Le délai nécessaire est directement proportionnel à l'étendue des activités de recherche de l'institution. Pour une petite organisation à but non lucratif impliquée dans seulement quelques projets de recherche,

une personne dédiée peut compléter le Rapport RFI en moins d'une journée et obtenir un accord final interne un autre jour. En revanche, dans une agence d'innovation nationale, une organisation ou une entreprise multinationale dotée de budgets R et D élevés, une équipe de 6 membres sera peut-être nécessaire pour rassembler les données, et il lui faudra jusqu'à 6 mois pour soumettre un rapport au PDG. Toutefois, deux considérations sont à prendre en compte et permettent d'expliquer pourquoi la question « du temps et des efforts nécessaires à la production d'un Rapport RFI » n'est pas pertinente

Tout d'abord, L'ENSEMBLE des problématiques couvertes par la RFI constituent des éléments essentiels caractéristiques des organisations de recherche efficaces et efficientes. Ainsi, si votre organisation ne dispose pas des informations nécessaires pour répondre à ces questions, il s'agit pour vous d'un excellent investissement vous permettant d'améliorer le fonctionnement de votre institution de recherche.

*Par exemple : si une institution n'est pas dotée d'une politique organisationnelle claire précisant la manière dont les évaluations éthiques de recherches effectuées dans les pays étrangers avec des partenaires étrangers doivent se dérouler, cette institution s'expose à de graves risques concernant sa réputation. En examinant des politiques et des pratiques institutionnelles, et en comparant celles-ci à des bonnes pratiques mondiales, cette institution peut éviter les dommages pour elle-même, ses partenaires et, potentiellement pour les participants aux études.*

Deuxièmement, le délai nécessaire pour répondre à une question est très faible comparé à celui qu'il faut pour voir évoluer, dans de nombreux cas, les politiques et pratiques institutionnelles. La RFI ne fait qu'indiquer un domaine d'amélioration, toutefois, le fait de convenir d'une amélioration et de la mettre en œuvre peut prendre des années !

*Par exemple : une agence d'innovation nationale de premier plan dans un pays à revenus intermédiaires a candidaté auprès de la RFI. Celle-ci a répondu à l'Indicateur 2.10.3. concernant les Audits financiers externes auxquels elle avait recours à une norme comptable acceptée localement. À la suite d'une réflexion menée ultérieurement avec l'Équipe RFI du COHRED, il est apparu que près de 50 % de son budget de recherche annuel provenait de capitaux étrangers, et qu'il serait plus acceptable pour cette institution de recevoir des financements étrangers si ses normes comptables étaient acceptées au niveau mondial. Dans ce cas, répondre à la question a pris moins d'une minute, mais changer la norme comptable interne pourrait prendre jusqu'à 3 ans. Pourtant, la Direction a estimé que l'utilisation de la RFI représentait un avantage clé et a approuvé cette décision.*

*Expliquez ce que signifie « la RFI est un outil de conformité »*

Les pages web de ressources RFI (<http://rfi.cohred.org/ressources>) énumèrent de nombreux articles, lignes directrices, outils et modèles ainsi que des accords internationaux qui devraient influencer la manière dont les partenariats de recherche sont conclus, maintenus, développés, suivis et évalués. Les activités de rapport RFI nécessitent que vous preniez connaissance de ces ressources existantes, et que vous mettiez en œuvre une ou plusieurs de ces dernières (ou que vous les adaptiez) afin d'améliorer vos politiques et pratiques en matière de partenariats institutionnels.

Ainsi, la RFI constitue un outil permettant de renforcer la « conformité avec les guides, politiques et pratiques ». La RFI n'élabore pas de nouvelles lignes directrices lorsqu'il y en a déjà. À la place, elle encourage le partage des expériences et des améliorations apportées à ces lignes directrices via le Portail web de la RFI, ce qui peut entraîner l'apparition de guides, normes et repères nouveaux et améliorés.

Une autre manière d'utiliser la RFI comme un « outil de conformité » consiste à exiger que les bénéficiaires de financements de recherche deviennent des Institutions déclarantes RFI. Cela rassurera, par exemple, le bailleur de fonds ou les gouvernements des pays dans lesquels sont situées les institutions bénéficiaires sur le fait que diverses approches sont clairement envisagées concernant les meilleures pratiques en matière de partenariats et que seules les meilleures sont retenues pour les collaborations individuelles.

*Par exemple : actuellement, une Fondation nationale pour la science, une fondation parrainant la recherche d'entreprise ainsi qu'une autorité gouvernementale régionale dotées de responsabilités liées au financement de la recherche envisagent chacune d'exiger de l'organisation-chef du partenariat financé de devenir une Institution déclarante RFI.*

**“Les activités de rapport RFI  
nécessitent que vous preniez  
connaissance de ces ressources  
existantes”**

*La RFI est-elle également applicable à d'autres domaines de recherche que celui de la santé ? Peut-elle être utilisée dans le cadre des autres collaborations scientifiques ?*

Pour faire court : « Oui, la RFI est outil générique, applicable à l'ensemble des partenariats et collaborations scientifiques, de recherche et d'innovation ».

Nous avons tout simplement créé la RFI dans le domaine vaste de la « recherche **bi**omédicale » car il s'agit du domaine d'expertise du COHRED depuis 1993. Toutefois, depuis 2004, nous avons étendu nos travaux jusqu'au domaine plus vaste de la « recherche et de l'innovation pour le développement ». Ce dernier recouvre la quasi-totalité des domaines scientifiques, et a été conçu pour traiter ce domaine beaucoup plus large.

Nous encourageons l'utilisation de la RFI dans tous les domaines de collaboration scientifique, et sommes impatients à l'idée d'affiner, si nécessaire, les problématiques et les indicateurs pour les rendre plus appropriés encore.

*La RFI peut-elle enrayer le phénomène négatif de « fuite des cerveaux » ?*

La RFI repose sur la théorie suivante :

- i. La recherche et l'innovation sont essentielles au développement des pays à revenus faibles et intermédiaires, notamment en ce qui concerne la santé, l'équité et le développement économique durable. Le futur de chaque pays – quelle que soit son apparente distance – est déterminé par l'augmentation de son capital humain et sa transformation en une économie des connaissances. Cela ne saurait avoir lieu sans l'investissement réel, constant et sur le long terme de l'ensemble des pays et régions impliqués dans la recherche, la science et l'innovation.*
- ii. La recherche n'est pas le fruit du hasard, elle nécessite des « systèmes de recherche » solides, multiformes, résilients et réactifs. Ces systèmes comprennent, certes l'expertise en recherche, mais aussi l'expertise en gestion de recherche, la communication de la recherche ainsi que le financement dont le financement de start-ups, la formation à la recherche par la recherche, l'enseignement supérieur etc... Ces systèmes de recherche doivent aussi bénéficier d'un secteur privé florissant chargé de concevoir des outils adaptés et à valoriser les résultats de ces recherches.*

Les partenariats de recherche sont les seuls vecteurs par lesquels ces objectifs peuvent être réalisés. S'il est difficilement envisageable pour le plus grand pays de faire cavalier seul, cette option n'est certainement pas concevable pour les autres pays, leurs institutions et leurs entreprises – toutefois, ces partenariats doivent être équitables. C'est exactement ce que la RFI entend promouvoir et accomplir.

Revenons-en à la question posée : si la RFI parvient à renforcer l'équité et l'efficacité au sein des partenariats de recherche entre les pays à forts revenus et les pays à faibles revenus, cela créera des environnements de recherche meilleurs, plus stables et plus compétitifs dans les pays à faibles revenus. Cela permettra d'accroître les compétences des universités, des agences nationales de recherche, des organisations de recherche à but non lucratif et des entreprises de recherche, ce qui contribuera à freiner la fuite des cerveaux et entraînera, peut-être un gain de compétences dans les domaines d'excellence spécifiques qui verront potentiellement le jour.

**“La recherche n’est pas le fruit du hasard, elle nécessite des « systèmes de recherche » solides, multiformes, résilients et réactifs.”**

### En interne

- Promotion de l'alignement avec les valeurs organisationnelles
- Augmente l'efficacité de la recherche (R & D)
- Améliore la qualité, le rapport coût-efficacité et l'impact des partenariats

### En externe

- Clarté et transparence pour les partenaires et parties prenantes
- Rapports équitables dès le départ Attractifs pour les partenaires de choix
- Démontre la responsabilité organisationnelle des entités en R & D
- Met en lumière l'innovation organisationnelle

### Dans le monde

- Construit une base de connaissance sur les collaborations pour la recherche
- Encourage l'usage et le développement des standards de qualité et des meilleures pratiques
- Contribue à la capacité de recherche globale nécessaire pour la santé, l'équité et le développement durable

## Contact

**RFI Web Portal** <http://rfi.cohred.org>

**RFI Support** <http://rfi.cohred.org/support>

**RFI Resources** <http://rfi.cohred.org/resources>

**RFI Frequently Asked Questions** <http://rfi.cohred.org/FAQ>

**Email contact** [rfi@cohred.org](mailto:rfi@cohred.org)

**RFI Report Submission** <http://rfi.cohred.org/validation>

